



# Compte-rendu

## CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 13 avril 2016

L'an Deux Mille Seize,  
Le treize avril  
à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 avril 2016, s'est réuni à la Salle Léo Lagrange en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire,

### **Etaient présents :**

Abel MERCIER, Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Laurent SIGUOIRT, Chantal DOULIEZ, Jean-François GILBERT – Adjoints  
Christelle GALLIEZ, Adrien DAMIEN, Michèle BARNAULT, Alain BLANCHART, Marie-Pierre SLATKOVIE, Séverine DUPONT – Conseillers Municipaux

***Sabrina DELSALLE, Thomas DEVILLERS, Brigitte BLOIS, David SWAENPOEL ont pris part aux discussions et aux délibérations jusqu'à la délibération n°2016-026, après distribution et lecture du document 1 annexé au présent compte-rendu.***

***Michel COUDYSER a pris part aux discussions et aux délibérations à partir de la délibération n°2016-***

### **Etaient excusés et ayant donné pouvoir :**

Nathalie KOPCZYNSKI, qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL  
Maurice DENIS, qui donne pouvoir à Bernard BOURLET  
Geneviève VANSNICKT, qui donne pouvoir à Alain BLANCHART  
Francis ANDRIEU, qui donne pouvoir à Françoise GRARD  
Jean-Pierre DECOBECQ, qui donne pouvoir à Michel COUDYSER  
Arlette QUEHE, qui donne pouvoir à Chantal DOULIEZ  
Jacky HOOGERS, qui donne pouvoir à Brigitte BLOIS

### **Absents excusés :**

Sandrine DUMONT

*La séance débute à 19h25*

### **Nombre de conseillers :**

- en exercice : 27  
- présents : 18 puis 19 puis 14  
- votants : 24 puis 26 puis 21

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance, Monsieur Adrien DAMIEN a été désigné secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code et a procédé à l'appel nominal.

**Rapporteur : Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire**

### **2016-019 – Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 24 voix pour,  
**DECIDE**

d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2016.

**2016-020 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et la réponse de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole sur le très haut débit**

Considérant le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et la réponse de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole relatifs au « Très Haut Débit » ;

**Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et la réponse de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole relatifs au « Très Haut Débit ».**

**2016-021 - Article 55 de la loi SRU - Engagement triennal 2014-2015-2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 24 voix pour,

**DECIDE**

- de confirmer son souhait de développer une offre locative sociale sur sa commune en lien avec les objectifs de la loi SRU
- d'entériner l'opération programmée en 2016 par la communauté d'agglomération rue Doffenies
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à poursuivre pour les années ultérieures une action foncière afin de développer une offre locative sociale sur son territoire en conformité avec les objectifs du PLH de Valenciennes Métropole de la loi SRU.

**2016-022 - Désignation des représentants à la Conférence Intercommunale du Logement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 24 voix pour,

**DECIDE**

de désigner les membres de la Conférence Intercommunale du Logement de Valenciennes Métropole :

- Jacques SCHNEIDER, Maire, membre titulaire ;
- Maurice DENIS, Conseiller municipal délégué à l'urbanisme, membre suppléant

**Rapporteur : Monsieur Abel MERCIER, adjoint délégué aux Finances, aux grands projets, à l'Etat Civil, à la gestion du cimetière et à la gestion prévisionnelle des effectifs du personnel**

**2016-023 - Budget de la commune - Compte de gestion du receveur municipal 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 24 voix pour,

**DECIDE**

d'adopter le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**2016-024 - Vote du compte administratif 2015 de la commune**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Madame le Receveur ;

Considérant que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Madame le Receveur Municipal,

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la séance et a laissé la présidence à Abel MERCIER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 18 voix pour, et 5 abstentions,

**DECIDE**

- de prendre acte de la présentation du compte administratif 2015 du budget principal.
- d'adopter le compte de gestion du receveur municipal ainsi que le compte administratif de la commune.

### **2016-025 - Budget 2016 de la commune - Affectation des résultats 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 24 voix pour,  
**DECIDE**

de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT</b>	<b>451 528,51 €</b>
<b>AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>451 528,51 €</b>
<hr/>	
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT</b>	<b>219 061,25 €</b>

### **2016-026 - Taux d'imposition pour 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 24 voix pour,  
**DECIDE**

de reconduire à l'identique les taux d'imposition pour l'année 2016 soit :

	<b>Taux 2015</b>	<b>Taux proposés pour 2016</b>
Taxe d'habitation	<b>26.51 %</b>	<b>26.51 %</b>
Taxe foncière (bâti)	<b>33.33 %</b>	<b>33.33 %</b>
Taxe foncière (non bâti)	<b>105.09 %</b>	<b>105.09 %</b>

***Sabrina DELSALLE, Thomas DEVILLERS, Brigitte BLOIS, David SWAENPOEL quittent la séance après distribution et lecture du document 1 annexé au présent compte-rendu.***

### **2016-027 - Revalorisation des tarifs communaux pour l'année 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 19 voix pour,  
**DECIDE**

- d'approuver les tarifs ci-après proposés,
- d'autoriser M. le Maire de signer tout document afférant à ce dossier,

## I - RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIES

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>				
	<b>Tarif 2015</b>		<b>Proposition 2016</b>	
	<b>Hergnies</b>	<b>Extérieur</b>	<b>Hergnies</b>	<b>Extérieur</b>
Repas enfants primaires et maternelles	3.20 €	3.85 €	3.30 €	4.05 €
Repas adultes	3.90 €	3.90 €	4.00 €	4.10 €
Carte hebdomadaire (primaires et maternelles)	12.80 €	15.40 €	13.20 €	16.20 €

<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE</b>				
<b>Garderie du matin (7h30 - 9h00)</b>				
<b>Tarifs 2015</b>				
<b>Composition de la famille</b>	<b>Tranche 1 Foyers non imposables</b>	<b>Tranche 2 Foyers imposables (Impôt &lt; 1 000€)</b>	<b>Tranche 3 Foyers imposables (Impôt &gt; 1 000€)</b>	<b>Extérieur</b>
1 et 2 enfants	1.55 €	1.85 €	2.00 €	2.50 €
3 enfants et plus	1.40 €	1.55 €	1.60 €	2.10 €
<b>Proposition pour 2016</b>				
<b>Composition de la famille</b>	<b>Tranche 1 Foyers non imposables</b>	<b>Tranche 2 Foyers imposables (Impôt &lt; 1 000€)</b>	<b>Tranche 3 Foyers imposables (Impôt &gt; 1 000€)</b>	<b>Extérieur</b>
1 et 2 enfants	1.60 €	1.90 €	2.05 €	2.55 €
3 enfants et plus	1.45 €	1.60 €	1.65 €	2.15 €

<b>Garderie du soir (16h30 - 18h30 + goûter)</b>				
<b>Tarifs 2015</b>				
<b>Composition de la famille</b>	<b>Tranche 1 Foyers non imposables</b>	<b>Tranche 2 Foyers imposables (Impôt &lt; 1 000€)</b>	<b>Tranche 3 Foyers imposables (Impôt &gt; 1 000€)</b>	<b>Extérieur</b>
1 et 2 enfants	2.55 €	2.75 €	2.80 €	3.30 €
3 enfants et plus	2.25 €	2.40 €	2.45 €	2.75 €
<b>Proposition pour 2016</b>				
<b>Composition de la famille</b>	<b>Tranche 1 Foyers non imposables</b>	<b>Tranche 2 Foyers imposables (Impôt &lt; 1 000€)</b>	<b>Tranche 3 Foyers imposables (Impôt &gt; 1 000€)</b>	<b>Extérieur</b>
1 et 2 enfants	2.60 €	2.80 €	2.85 €	3.60 €
3 enfants et plus	2.30 €	2.45 €	2.50 €	2.80 €

<b>ACCUEIL POST-SCOLAIRE</b>				
<b>(prix par enfant)</b>				
	<b>Tarif 2015</b>		<b>Proposition 2016</b>	
	<b>Hergnies</b>	<b>Extérieur</b>	<b>Hergnies</b>	<b>Extérieur</b>
1 enfant	0.60 €	1.20 €	0.60 €	1.25 €
A partir de 2 enfants	0.50 €	1.00 €	0.50 €	1.05 €

## A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

<b>TARIFS ALSH</b>						
<b>De 13h30 à 17h30</b>						
<b>Composition de la famille</b>	<b>Tranche 1 Foyers non imposables</b>		<b>Tranche 2 Foyers imposables (Impôt &lt; 1 000€)</b>		<b>Tranche 3 Foyers imposables (Impôt &gt; 1 000€)</b>	
	<b>2015</b>	<b>Prop. 2016</b>	<b>2015</b>	<b>Prop. 2016</b>	<b>2015</b>	<b>Prop. 2016</b>
1 enfant	18,75 €	19.15 €	19,75 €	20.15 €	21,30 €	21.75 €
2 enfants	16,85 €	17.20 €	17,87 €	18.25 €	18,75 €	19.15 €
3 enfants et +	15,70 €	16.00 €	16,74 €	17.05 €	17,51 €	17.85 €

NB : Ces tarifs s'appliquent pour la durée du mandat actuel, au prorata temporis quand le cas se présente et seront révisés lorsque cela s'avère judicieux.

## II - SALLES MUNICIPALES

### A compter du 1<sup>er</sup> mai 2016

<b>LOCATION DES SALLES</b> (week-end : du vendredi après-midi au lundi matin) (en euros)				
<b>salles</b>	<b>Habitants Hergnies</b>		<b>Extérieurs Hergnies</b>	
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Pierre Delcourt (Caution : 200 €)	180 €	185 €	250 €	260 €
Léo Lagrange (Caution : 200 €)	215 €	220 €	300 €	310 €
André Malraux (Caution : 400 €)	415 €	425 €	700 €	720 €

  

<b>LOCATION DES SALLES</b> Pour la journée (en euros)				
<b>salles</b>	<b>Habitants Hergnies</b>		<b>Extérieurs Hergnies</b>	
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Pierre Delcourt (Caution : 200 €)	65 €	66.50 €	85 €	90 €
Léo Lagrange (Caution : 200 €)	75 €	76.50 €	100 €	110 €
Paulownia	30 €	31 €	50 €	55 €
André Malraux (Caution : 400 €)	155 €	159 €	250 €	270 €

  

<b>LOCATION DES SALLES</b> Tarifs aux associations (week-end : du vendredi après-midi au lundi matin)				
<b>salles</b>	<b>Habitants Hergnies</b>		<b>Extérieurs Hergnies</b>	
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Pierre Delcourt (Caution : 200 €)	170 €	175 €	234 €	250 €
Léo Lagrange (Caution : 200 €)	203 €	210 €	275 €	295 €
André Malraux (Caution : 400 €)	404 €	412 €	610 €	625 €

**LOCATION DES SALLES**  
**Tarifs pour les associations**  
**Pour la journée**  
**(en euros)**

salles	Habitants Hergnies		Extérieurs Hergnies	
	2015	2016	2015	2016
Pierre Delcourt (Caution : 200 €)	57 €	58.50 €	76 €	80 €
Léo Lagrange (Caution : 200 €)	66 €	67.50 €	90 €	95 €
Paulownia	20 €	20.50 €	40 €	43 €
André Malraux (Caution : 400 €)	146 €	149 €	214,50 €	225 €

**III - Location de chaises et de tables**

**A compter du 1<sup>er</sup> mai 2016**

Les chaises et tables utilisées dans les salles municipales sont mises à disposition gratuitement.

Pour le domicile, les tarifs appliqués sont les suivants :

	Tarif 2015	Proposition 2016
Coût de location pour une chaise	0,70 €	0.75 €
Coût de location pour une table	1,20 €	1.25 €

**IV - Salles communales :**

**a) Location vaisselle pour vin d'honneur**

salles	Habitants Hergnies		Extérieurs Hergnies	
	2015	2016	2015	2016
Pierre Delcourt	15 €	15.50 €	20 €	25.00 €
Léo Lagrange	15 €	15.50 €	20 €	25.00 €
André Malraux	20 €	21.00 €	25 €	30.00 €

**b) Location vaisselle pour repas (Uniquement pour la salle André Malraux)**

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Habitants Hergnies	30 €	32 €
Extérieurs	60 €	70 €

**Soit pack complet vin d'honneur + repas**

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Habitants Hergnies	50 €	53 €
Extérieurs	85 €	100 €

Salles Pierre Delcourt et Léo Lagrange : caution de 50 €  
 Salle André Malraux : caution de 100 €

## V- Activités sportives et culturelles

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2016

Activité	Habitants Hergnies		Extérieurs	
	2015	2016	2015	2016
Sport : Cotisation annuelle (de septembre à juin)	29,00 €	32.00 €	45,00 €	48.00 €
Sport : Cotisation pour les personnes souhaitant s'inscrire en cours d'année (dès février)	14,00 €	16.00 €	20,00 €	25.00 €
Ecole de Musique Municipale - Cotisation	29,00 €	32.00 €	45,00 €	47.00 €
Ecole de Musique Municipale - Location instrument	27,00 €	32.00 €	53,00 €	60.00 €

## VI - Reproduction/télécopie

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2016

	Tarif 2015	Proposition 2016
Droit de copie noir et blanc	0,35 €	0.40 €
Droit de copie couleur	0,60 €	0.70 €
Droit de télécopie	0,55 €	0.60 €

## VII - Droit de chasse

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

	Tarif 2015	Proposition 2016
Droit de chasse	21,50 €	25.00 €

## VIII - Cimetière

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

Les tarifs des concessions funéraires du cimetière communal sont définis de la manière suivante pour l'année 2016 :

	Tarif 2015	Proposition 2016
Concession perpétuelle	---	---
Concession 15 ans	100 € le m <sup>2</sup>	105 € le m <sup>2</sup>
Concession 30 ans	200 € le m <sup>2</sup>	210 € le m <sup>2</sup>
Concession 50 ans	300 € le m <sup>2</sup>	310 € le m <sup>2</sup>

Colombarium - Cavurnes assorties de tombales en granit			
Durées	Nombre de places	Tarifs 2015	Proposition 2016
15 ans	2 places	510,00 €	520.00 €
	4 places	650,00 €	663.00 €
30 ans	2 places	760,00 €	775.00 €
	4 places	1 000,00 €	1 020.00 €
50 ans	2 places	1 020,00 €	1 045.00 €
	4 places	1 300,00 €	1 330.00 €

## **IX - Emplacements**

### **A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016**

	<b>Tarif 2015</b>	<b>Proposition 2016</b>
Emplacement sur le marché	1,70 €	1.75 €
Emplacement de la friterie	35,00 € <i>par trimestre</i>	40.00 €
Emplacement camions de vente	9,00 €	10.00 €

### **2016-028 - Contributions obligatoires à payer aux organismes de regroupement pour 2016**

Vu l'exposé de Monsieur Abel MERCIER, adjoint délégué aux finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 19 voix pour,

#### **DECIDE**

- de prendre acte des montants des contributions obligatoires à payer aux organismes de regroupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les inhérentes au versement des contributions sollicitées.

#### **DIT**

Que les crédits seront inscrits au budget 2016.

<b><u>Organismes concernés</u></b>	<b>Montant alloué en 2015</b>	<b>Montant proposé pour 2016</b>
811 - Syndicat des Eaux du Valenciennois	26 323.62	16 739.11
811 - SIDEN-SIAN	86 396.55	88 000.00 Prévisionnel
833 - Syndicat des communes intéressées au Parc Naturel Régional de Saint-Amand	5 854.50	6 000.00 Prévisionnel
830 - SIAVSBE	7 194.88	8 000.00 Prévisionnel
Total	125 769.55	118 739.11 Prévisionnel

### **2016-029 - Cotisations à verser aux différents organismes pour 2016**

Vu l'exposé de Monsieur Abel MERCIER, adjoint délégué aux finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 19 voix pour,

#### **DECIDE**

- de prendre acte des montants des cotisations dues aux divers organismes, mentionnés dans le tableau ci-après,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions inhérentes au versement des cotisations sollicitées.

#### **DIT**

Que les crédits seront inscrits au budget 2016.



<u>Organismes concernés</u>	Montant alloué en 2015	Montant proposé pour 2016
025 - Association des Maires du Nord	<b>855.97</b>	<b>900</b> Prévisionnel
025 - Association des communes minières du Nord-Pas-De-Calais	<b>349.20</b>	<b>350</b> Prévisionnel
025 - Agence Technique Départementale	<b>916.65</b>	<b>920.22</b>
63 - Maison de la Famille	<b>527.00</b>	<b>530.00</b> Prévisionnel
025 - Chambre des Métiers	<b>475.00</b>	<b>500.00</b> Prévisionnel
025 - Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale	<b>100.00</b>	<b>100.00</b> Prévisionnel
522 - Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut	<b>6 888.00</b>	<b>7 000.00</b> Prévisionnel
020 - Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP)	<b>654.75</b> Pour 4 365 habitants	<b>654.75</b> Pour 4 382 habitants Dont 33 résidences secondaires
025 - Lire et faire lire	---	<b>190.00</b>
020 - CAUE	<b>500.00</b>	<b>500.00</b>
025 - ILCG	<b>100.00</b>	<b>100.00</b>
Total	<b>11 367.37</b>	<b>11 744.94</b> Prévisionnel

### **2016-030 - Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale – Année 2016**

Vu le budget prévisionnel 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 19 voix pour,  
**DECIDE**

- d'attribuer une subvention de 10 000 € au centre communal d'action sociale,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder à toutes les opérations relatives au versement.

**DIT**

Que les crédits seront inscrits au budget 2016.

### **2016-031 - Subventions aux associations et organismes divers 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**DECIDE**

- d'approuver l'inscription au budget primitif 2016 des subventions (natures 6574 et 657362) et leur versement aux associations et établissements publics nommés ci-après,
- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Au titre des clubs sportifs et organisations de fêtes :**

<u>Imputation budgétaire : 6574</u>	<b>Montant alloué en 2015</b>	<b>Montant proposé pour 2016</b>	<b>Nb de voix - Elus ne prenant pas part au vote</b>
024 Fêtes et Loisirs	<b>1 600</b>	<b>1 100</b>	<b>19 Chantal DOULIEZ</b>
415 Club de Voile d'Amaury	<b>800</b>	<b>720</b>	<b>21</b>
024 Comité des Fêtes de la Bayonne	<b>2 000</b>	<b>1 800</b>	<b>20 Christelle GALLIEZ</b>
415 Bayonne Sports	<b>800</b>	<b>720</b>	<b>21</b>
415 Union Sportive d'Hergnies	<b>3 300</b>	<b>2 970</b>	<b>21</b>
415 Association Tournoi de Foot de Pâques	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21</b>
415 Tennis	<b>800</b>	<b>720</b>	<b>21</b>
025 Club Léo Lagrange Festival Hainaut Belles Bretelles	<b>5 360</b> Dont Festival Hainaut Belles Bretelles	<b>3 460</b> Dont 2 470 Festival Hainaut Belles Bretelles	<b>21</b> <b>Brigitte BLOIS - Thomas DEVILLERS</b>
025 Local unique	<b>500</b>	<b>450</b>	<b>21</b>
025 Gallodrome	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21</b>
415 Hergnies Athlétique Club	<b>2 000</b>	<b>1 800</b>	<b>21</b>
415 Gymnastique pour Tous	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21</b>
415 Love Dance	<b>500</b>	<b>450</b>	<b>21</b>
415 TBBL	<b>2 600</b>	<b>2 340</b>	<b>21</b>
415 Viva Form	<b>150</b>	<b>135</b>	<b>21</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 410</b>	<b>16 665</b>	

**Au titre de l'action sociale :**

<u>Imputation budgétaire : 6574</u>	Montant alloué en 2015	Montant proposé pour 2016	Nb de voix - Elus ne prenant pas part au vote
020 Anciens combattants	200	180	21
025 Club de la Gaîté	400	360	21
61 Asso. Animation Maison de Retraite de Condé	100	0	21
<b>TOTAL</b>	<b>700</b>	<b>540</b>	

**Au titre des Affaires scolaires et culturelles :**

<u>Imputation budgétaire : 6574</u>	Montant alloué en 2015	Montant proposé pour 2016	Nb de voix - Elus ne prenant pas part au vote
213 Centre 212 No à Houx 211 Rieu Coopératives des écoles	2 080 890 360	1 872 801 324	21
312 Association Art et Culture	3 300	2 000	20 Chantal DOULIEZ
311 Hergnies Musique	2 000	4 800 (cf. CM du 22/02/2016)	18 Alain BLANCHART Marie-Pierre SLATKOVIE
311 Chorale « A Cœur Gai »	1 000	500	21
311 Chorale Les Copains des Bords	50	0	21
025 Epsilon	350	315	21
025 Club Couture	300	270	21
025 Jeux, Tu, Ils	750	300	21
025 Mémoire Hergnisiennne	350	315	21
025 Mission CanAfrica France	0	0	21
025 Ateliers Culinaires	600	540	20 Abel MERCIER
025 USEP César Dewasmes	150	135	21
<b>TOTAL</b>	<b>12 180</b>	<b>12 172</b>	

*Au titre du développement local :*

<u>Imputation budgétaire : 6574</u>	Montant alloué en 2015	Montant proposé pour 2016	Nb de voix - Elus ne prenant pas part au vote
91 Marchés de l'Oson	9 000	8 100	18 Bernard BOURLET - Francis ANDRIEU
91 Fêtes champêtres	1 500	1 350	21
<b>TOTAL</b>	<b>10 500</b>	<b>9 450</b>	

*Autres :*

<u>Imputation budgétaire : 6574</u>	Montant alloué en 2015	Montant proposé pour 2016	Nb de voix - Elus ne prenant pas part au vote
020 Amicale du Personnel Communal	1 800	1 620	21
113 Amicale des Sapeurs Pompiers	100	90	21
025 Sté de chasse Saint Hubert	0	0	21
025 Loisirs en Vacances	700	500	19 Françoise GRARD
<b>TOTAL</b>	<b>2 600</b>	<b>2 210</b>	

*CCAS :*

<u>Imputation budgétaire : 657362</u>	Montant alloué en 2016	Montant proposé pour 2016
520 CCAS	25 000	10 000

*SPL Centre Aquatique Intercommunal de Saint-Amand-les-Eaux*

Subvention de fonctionnement : **19 590.97 €**

**2016-032 - Revalorisation des loyers communaux pour 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 21 voix pour,  
**DECIDE**

de reconduire à l'identique les loyers des logements communaux et garage de la manière suivante :

Situation des logements	Loyers pour 2015	Loyers pour 2016
Logement sis au 29 Place de la République Hergnies (59199)	150.00 €	150.00 €
Logement sis au 143 rue Jean Jaurès Hergnies (59199)	433.56 €	433.56 €
Logement sis au 2 ter rue Carpeaux Hergnies (59199)	400.00 €	400.00 €
Garage rue Fénelon Hergnies (59199)	40.43 €	40.43 €

#### **2016-033 - Présentation et approbation du budget primitif 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 20 voix pour, et une abstention,

#### **DECIDE**

- de voter par chapitre selon les tableaux et les annexes joints à la présente délibération.
- d'approuver le budget principal 2016 de la commune équilibré en dépenses et en recettes.

#### **2016-034 - Budget de la Zone du No à Houx - Compte de gestion du receveur municipal 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 21 voix pour,

#### **DECIDE**

d'adopter le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2015 « Aménagement de la Zone du No à Houx » dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

#### **2016-035 - Budget annexe Zone du No à Houx - Approbation du compte administratif 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 19 voix pour,

#### **DECIDE**

- de prendre acte de la présentation du compte administratif 2015 du budget annexe de la zone du No à Houx,
- d'adopter le compte de gestion du receveur municipal ainsi que le compte administratif de la zone du No à Houx.

#### **2016-036 - Présentation et approbation du Budget « Aménagement de la Zone du No à Houx » 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 21 voix pour,

#### **DECIDE**

- de voter par chapitre selon les tableaux et les annexes joints à la présente délibération.
- d'approuver le budget 2016 « Aménagement de la Zone du No à Houx » équilibré en dépenses et en recettes.

**2016-037 - Demande de subvention dans le cadre du fonds de financement de la transition énergétique – convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 21 voix pour,  
**DECIDE**

- de solliciter le fonds de financement de la transition énergétique comme indiqué supra au taux le plus élevé,
- d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses €		Recettes €	
Plan de modernisation durable de l'éclairage public	84 000	Fonds de financement de la transition énergétique	50 000
		Part communale	34 000
Total	84 000	Total	84 000

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT**

Que les crédits seront inscrits aux budgets concernés de la commune.

**2016-038 - Automaticité de fixation des indemnités de fonction des maires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 19 voix pour et 2 abstentions,  
**DECIDE**

- de prendre acte de la volonté du maire de déroger à la loi,
- de conserver le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme suit :

	Taux maximum	Taux proposé
<b>Maire</b>	55 %	47.91 %
<b>Adjoints</b>	22 %	1 <sup>er</sup> adjoint : 19.91 % 2 <sup>ème</sup> au 7 <sup>ème</sup> adjoint : 18.91 %
<b>Conseillers Municipaux</b>	6 %	conseillers municipaux délégués : 1.98 % conseillers municipaux : 1.31 %

- de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération.

**DIT**

Que les crédits seront inscrits aux budgets concernés de la commune.

**2016-039 - Mise à jour du tableau des effectifs 2016**

Le Maire propose à l'assemblée les créations/suppressions d'emplois suivantes :

**Filière technique :**

- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet : l'agent pressenti ne remplit pas les conditions d'avancement de grade
- Suppression de 2 postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à 18/35<sup>ème</sup> et 23h10/35<sup>ème</sup> : Suite à deux départs en retraite au 01/01/2016 et au 01/04/2016, les postes des agents concernés sont supprimés.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 26/35<sup>ème</sup> et création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet : 9 heures de travail seront attribuées à un agent pour palier au départ en retraite d'un agent.

**Filière médico-sociale :**

- Suppression d'un poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et création d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet : Avis favorable de la CAP sur l'avancement de grade de l'agent concerné.

**Filière sécurité :**

- Suppression d'un poste de brigadier à temps complet et création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet : Avis favorable de la CAP sur l'avancement de grade de l'agent concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 21 voix pour,

**DECIDE**

- d'adopter les créations/suppressions d'emplois ainsi proposées.  
Le tableau des emplois est modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

**2016-040 - Plan de formation 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 21 voix pour,

**DECIDE**

- d'approuver le plan de formation pour l'année 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

**DIT**

Que les crédits seront inscrits au budget en cours.

**Rapporteur : Madame Françoise GRARD, Adjointe déléguée à la famille, l'enfance et le contrat petite enfance**

**2016-041 - Modification du tarif des familles externes inscrites au Multi-Accueil**

Vu l'augmentation des demandes d'inscription en accueil régulier et occasionnel au Multi-Accueil,  
Vu la difficulté croissante pour répondre aux besoins de service en priorité aux familles domiciliées à Hergnies,  
La majoration du tarif pour les familles domiciliées à l'extérieur de la commune d'Hergnies est proposée.

Le calcul du tarif prend en compte les revenus annuels du foyer et le nombre d'enfant à charge par l'application d'un taux d'effort C.A.F.

La majoration du tarif proposée serait de 25 % du montant du tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 21 voix pour,

**DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tarif horaire pour les familles extérieures à la commune fréquentant le Multi-Accueil.
- d'inscrire la majoration du tarif horaire pour les externes dans le règlement intérieur du multi accueil et d'en informer la C.A.F. et les services de la P.M.I.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.*

Fait à Hergnies, le 1<sup>er</sup> avril 2016



Jacques SCHNEIDER  
Maire d'Hergnies